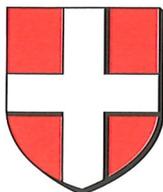


MAIRIE
de
MOMMENHEIM
67670



Tél. : 03.88.51.62.05
22, rue du Général de Gaulle
E-mail : mairie@mommenheim.fr
www.mommenheim.fr

Le Maire de la Commune de MOMMENHEIM,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
Vu l'organisation de la cérémonie « Fête de la Victoire » le mercredi 8 mai 2024,
Considérant que cette cérémonie nécessite une réglementation de la circulation ainsi que du stationnement dans la rue du Général de Gaulle du n°10 jusqu'au n°22,

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation de la cérémonie « Fête de la Victoire » et afin d'assurer la sécurité des participants et du public, **la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits** :

- **le jeudi 8 mai 2025 de 10h à 12h dans la rue du Général de Gaulle du n°10 jusqu'au n°22 et la rue des Juifs.**

Ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours ainsi qu'aux véhicules participant à la manifestation.

Article 2 : La signalisation correspondante à cette interdiction sera mise en place par la Commune de Mommenheim représentée par son Maire.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 4 : Le Comité organisateur de cette manifestation prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer, le cas échéant, l'accès aux riverains et l'intervention des moyens de secours.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath,
- M. le Président du SDIS du Bas-Rhin,
- les riverains.

Fait à MOMMENHEIM, le 17/04/2025.



Le Maire,
Francis WOLF